

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 4 AVRIL 2024** 

**OBJET**: CULTURE

27) Médiathèques CD et DVD retirés des collections - Société Ammareal -Convention



ETAT DE PRESENCE POINT 27	
Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	35
Absents représentés	8
Absents excusés	5
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **ETAT DE PRESENCE POINT 27**

# **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

# **ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

#### ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal, M. SEBKHI, Conseiller municipal, Mme DIARRA, Conseillère municipale, M. BAMBA, Conseiller municipal, M. DANSOKO, Conseiller municipal.

## ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



# **CULTURE**

27) Médiathèques CD et DVD retirés des collections - Société Ammareal - Convention

# LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant l'intérêt de la médiathèque d'Ivry-sur-Seine de mener à bien le désherbage des collections et notamment de ses CD et DVD dans les meilleures conditions.

considérant l'importance de donner une seconde vie aux documents retirés des collections ou d'organiser leur recyclage le cas-échéant,

considérant la convergence des valeurs portées par la médiathèque d'Ivry-sur-Seine et la société Ammareal, et notamment l'économie circulaire, sociale et solidaire dans laquelle s'impliquent les deux partenaires,

considérant la possibilité de reverser une partie des recettes des ventes des CD et DVD à un partenaire caritatif choisi par la Ville,

## **DELIBERE**

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions

- **ARTICLE 1** : AUTORISE l'aliénation et la cession des documents sortis des collections des médiathèques sur décision des bibliothécaires.
- **ARTICLE 2**: APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'entreprise Ammareal et AUTORISE le Maire à la signer.
- **ARTICLE 3** : DESIGNE le Comité populaire du camp de Jalazone en Palestine comme bénéficiaire de 5% du Prix Net H.T. des ventes de CD et DVD issus des collections des médiathèques d'Ivry-sur-Seine, dans la limite de 10 000 €.
  - **ARTICLE 4**: DIT que les recettes seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 12/04/2024